

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**Le Conseil de l'industrie forestière du Québec réagit à la hausse
de la taxe à l'exportation sur le bois d'oeuvre**

Québec, le 24 novembre 2021 - Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) dénonce la décision du Département du commerce des États-Unis d'augmenter significativement (9%) les droits compensateurs qui seront imposés sur les exportations de bois d'oeuvre par le Canada aux États-Unis pour l'année 2022. Cette décision de doubler la taxe imposée à la frontière pourrait avoir une incidence négative sur l'industrie québécoise puisqu'elle ajoute un élément d'incertitude qui ralentit l'investissement des entreprises québécoises et diminue leur compétitivité dans une industrie très concurrentielle.

« Cette importante hausse pourrait amener une pression additionnelle à la hausse sur le prix nord-américain du bois ainsi que sur l'industrie forestière québécoise. Ces droits s'ajoutent à d'autres facteurs qui influencent le prix du bois payé par les Québécois et c'est pourquoi il est essentiel que le gouvernement fédéral fasse de ce dossier une priorité et qu'il assure rapidement le leadership nécessaire, avec le gouvernement du Québec, afin d'arriver à un règlement satisfaisant, et ce, pour le bien-être des 140 000 familles que supporte l'industrie », a déclaré le président-directeur général du CIFQ, Monsieur Jean-François Samray.

Rappelons que les États-Unis ont prélevé 6 milliards de dollars, dont 1,2 milliards au Québec, en droits compensateurs et antidumping sur les expéditions canadiennes au sud de la frontière dans le présent conflit du bois d'oeuvre. Les entreprises ne peuvent donc pas disposer de ces sommes pour moderniser leurs usines, accroître leur production et ainsi contribuer davantage à l'économie du Québec.

- 30 -

À propos du CIFQ

L'industrie forestière est un moteur de développement économique pour le Québec. Comme indiqué dans l'étude d'impact, en 2019, elle employait directement ou indirectement plus de 140 000 travailleurs et a versé 4,8 G\$ aux gouvernements en taxes et impôts, soit près de 155 \$ par mètre cube coupé et transformé. Par son activité et celle qu'elle supporte, l'industrie forestière représente 11,1 % des exportations du Québec, ainsi que 4,7 % du PIB. Avec sa capacité de séquestration et de stockage du carbone et son potentiel dans la production de bioénergies et de bioproduits, le secteur forestier est un outil contribuant à la lutte contre les changements climatiques.

Source : Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ)

Pour information et demandes d'entrevues

Véronique Normandin - Public Stratégies et Conseils - veronique@publicsc.com - 418-573-7093